

## Compte rendu de la Commission de quartier 5.2

### Rangueil – Sauzelong – Pech David – Pouvoirville

Le 08 juin 2022

- **Lieu :** *Maison de Quartier de Rangueil - 19, rue Claude Forbin*
- **Participants :** *40*
- **Elus présents :**
  - Mme Fella ALLAL, Maire du quartier 5.2, Rangueil – Sauzelong – Pech David - Pouvoirville,*
  - M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Adjoint au Maire en charge des Cœurs de Quartiers et de l'aménagement de l'espace public,*
  - M. Maxime BOYER, Adjoint au Maire en charge du vélo, des cheminements piétonniers, de la nouvelle mobilité, du code de la route, du stationnement et de la voirie toulousaine.*
- **Services municipaux et métropolitains présents :**
  - Direction Mobilités Gestion des Réseaux, Toulouse Métropole*
  - Direction projet Cœurs de quartier, Toulouse Métropole*
  - Direction projet Grand Parc Garonne, Toulouse Métropole*
  - Pôle territorial Est, Toulouse Métropole*
  - Direction de l'Action Territoriale, Mairie de Toulouse*
- **Intervenants présents :**
  - CDC Habitat, bailleur social*

## **Propos introductifs :**

Fella ALLAL, Maire de quartier, accueille les participants en rappelant l'importance de porter à la connaissance des habitants les projets sur le quartier.

Rappel des points à l'ordre du jour :

- Point d'étape sur le projet Cœur de Quartier Sauzelong et le Plan de Renouvellement Urbain sur le quartier
- Point d'information sur le projet de Réseau Vélo d'Agglomération
- L'actualité du quartier en images
- Point d'avancement du projet Grand Parc Canal

## **Point d'étape sur le projet Cœur de Quartier Sauzelong**

M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE rappelle qu'il s'agit d'une présentation d'un projet qui sera mis à la concertation. Il rappelle l'importance d'établir une cohésion autour de ce projet, que les habitants jouent un rôle majeur afin de se sentir chez eux au sein du Cœur de Quartier. C'est un quartier à fort potentiel sur lequel il serait bon de pouvoir aménager et de mieux s'approprier l'espace public afin – notamment - de le rendre plus convivial.

M. Pierre MADAMOUR, Chef de Projet Cœur de Quartier à Toulouse Métropole rappelle que la commande politique pour réaliser les travaux dans le mandat contient la place du métro, la place du marché et les abords du centre commercial sur l'avenue Bedouce. Il y a aussi un périmètre d'étude plus large aux alentours (sans travaux portés sur le volet Cœur de Quartier) que nous appelons le périmètre de référence qui englobe l'opération de CDC-Habitat pour son plan de renouvellement urbain.

Il en est ressorti que la place du métro qui représente le Cœur du Quartier était une place minéralisée qui servait seulement de passage. Nous tendons donc à dynamiser cette place afin de lui conférer une identité, la rendre conviviale, de donner l'envie de s'y attarder pour favoriser les rencontres et les temps d'animation, de la végétaliser et de l'ombrager afin de la rendre plus agréable et confortable. Il s'agit de faire de cette place une place apaisée pour venir accueillir l'ensemble de la population dans une ambiance sereine.

L'avenue Bedouce qui représente l'artère du quartier est l'axe principal du quartier qui connecte deux projets structurants de réseaux cyclables sur le Canal d'un côté et sur l'avenue Jules Julien de l'autre. C'est une avenue qui mérite d'être végétalisée, d'être rendue plus confortable pour les piétons et les vélos.

En résumé, la vision de l'urbaniste est de connecter le Cœur de Quartier au Canal, en utilisant l'avenue de Bedouce comme maillon essentiel (voir les diapositives n°6 à n°12).

### **Point d'étape sur le Plan de Renouveau Urbain (PRU) à Sauzelong**

Mme Lucille PONCIN, Responsable Développement Occitanie à CDC Habitat présente les quatre étapes de phasage du PRU (voir la diapositive n°14).

Le but est la mixité programmatique, de densifier tout en gardant le même nombre de logements locatifs sociaux et pour le reste, amener de l'accession maîtrisée, de l'accession sociale et du logement libre afin d'atteindre une diversification de la population sur le quartier.

Elle rappelle qu'une charte de relogement a été établie comportant les engagements de CDC Habitat et les conditions de relogement. Elle a été signée le 30 novembre 2021 avec les locataires (voir la diapositive n°15).

Mme PONCIN présente enfin les travaux réalisés sur la résidence CAMPMAS et le remplacement du city stade (voir la diapositive n°16).

### **Question : Avez-vous défini une zone de référence sur le Cœur de Quartier, si oui comprend-t-elle la rue Léonard de Vinci notée en vert sur la diapositive ?**

Réponse : le Cabinet d'urbanisme a bien noté que cette zone est importante car elle peut connecter le quartier au Canal si on assure la continuité des perméabilités piétonnes et cycles.

### **Question : La continuité de circulation piétonne est-elle prévue au travers des différents îlots appartenant à CDC Habitat aujourd'hui ?**

Réponse : Mme PONCIN explique que cela est encore en réflexion. Il y a en effet beaucoup de porosités aujourd'hui entre l'espace public et l'espace privé sur le quartier. CDC Habitat souhaitent des îlots traversant pour l'avenir mais des questions liées à la sécurité de ces cœurs d'îlots devront être prises en compte.

### **Question : Pouvons-nous avoir plus d'explications concernant les espaces boisés classés (EBC) faisant partie du PLU et qui ne l'étaient plus au PLUiH ?**

Réponse : Mme PONCIN indique que, pour le moment, CDC Habitat ne peut tout simplement pas modifier ou aménager cette zone.

M. Florent WAEGHEMAEKER (Direction de l'Action Territoriale de la Mairie de Toulouse) explique la différence du statut de ces espaces au sein du PLU qui

s'applique actuellement (= EBC qu'on ne peut pas modifier) et celui qui s'appliquait au PLUiH avant son annulation (= Espaces Verts Protégés (EVP) qui restaient donc protégés mais qu'on pouvait néanmoins aménager : cheminements, mobiliers, etc. pour une meilleure appropriation). Nous sommes aujourd'hui dans l'attente de la rédaction d'un nouveau PLUiH.

**Question : Avez-vous prévu de travailler sur le trafic automobiles important boulevard de la Marne (3500 véhicules/jours) afin d'éviter ce transit entre Pont des Demoiselles et la rocade vers l'avenue Jules Julien pour sécuriser l'ensemble des piétons et cyclistes qui traversent le quartier ?**

Réponse : Un plan de circulation est en étude afin de travailler sur un apaisement général des rues. Lorsque nous cherchons de la place pour gagner de la végétalisation, davantage de zones piétonnes et de zones cyclables, nous nous interrogeons sur la mise à sens unique de certaines rues afin de les apaiser et de proposer une conception qui réponde à ce cahier des charges.

Sur l'avenue Bedouce, entre le Canal et l'avenue Jules Julien, cela est aussi étudié. Des comptages ont été réalisés, nous allons réfléchir à des formules de circulation afin de parvenir à l'objectif d'un quartier « parc » apaisé.

**Question : Sur quel secteur sera installé le city stade ?**

Réponse : Il est actuellement installé provisoirement sur le boulodrome derrière l'école. Comme il a été expliqué, les espaces boisés classés ne permettent pas de commencer le réaménagement par l'îlot Saule et l'îlot Richepin. Le city stade devait être installé sur l'îlot Saule dans la continuité des espaces verts mais cette contrainte réglementaire (question précédente) est présente. Il a été néanmoins remonté le besoin important pour les jeunes du quartier de bénéficier de cet équipement et de ne pas attendre 5 ans pour le réinstaller. De ce fait, nous l'avons installé par défaut au boulodrome de façon provisoire.

**Question : L'emplacement du city stade est caché, serait-il possible de le signaler afin que la jeunesse puisse se le réapproprier ?**

Réponse : Mme Fella ALLAL explique que l'idée n'est pas simplement de placer un city stade, il faut aussi accompagner la mise en place des équipements et ses usages avec le Club de Prévention dont l'atelier cycles est situé à proximité notamment. Il convient également de travailler aussi avec l'école afin qu'elle ait accès à des créneaux horaires (sur réservations). En attendant son emplacement définitif il faut accompagner la cohabitation à côté de l'école élémentaire.

**Question : L'aire de jeux le long de la rue Bonnat sur les parcelles CDC Habitat sera-t-elle maintenue ? Avons-nous déjà une idée des services municipaux qui seront implantés dans les RDC le long de l'avenue Bedouce ? Pouvons-nous essayer d'avoir un poste de police municipale ?**

Réponse : Mme Fella ALLAL fait remonter que c'est une remarque pertinente, elle en prend note afin de voir ce qu'il est possible de faire concernant l'aire de jeux.

Une partie des locaux en RDC de Campmas sera dédiée à une Maison Toulouse Services municipale qui permettra de répondre aux besoins du quartier en termes de services variés à la population mais aussi en termes de salles d'activités polyvalentes pour les associations locales.

Concernant la police municipale, nous ne pouvons pas donner de réponse ferme actuellement. Nous avons une coordination à l'échelle de tous les quartiers afin de se saisir des bonnes pratiques. Nous analyserons donc ce qui a été fait ailleurs afin d'évaluer la plus-value d'une présence plus fixe de la police municipale à Sauzelong.

**Question : Le nouvel emplacement du city stade sera entouré d'habitations. Il en sera très proche. Qu'avez-vous donc prévu pour les nuisances sonores ?**

Réponse : Florent WAEGHEMAEKER indique que le city stade ne sera pas éclairé au-delà d'une certaine heure le soir ; ceci afin d'éviter une utilisation tardive néfaste en termes de nuisances pour le voisinage. Un arrêté limitant ce temps d'utilisation le soir sera pris ; ce qui permet, en cas d'utilisation abusive, de pouvoir verbaliser les contrevenants.

### **Point d'information sur le projet de Réseau Vélo d'Agglomération**

La Maire de quartier, Mme Fella ALLAL, passe la parole à M. Maxime BOYER, Adjoint au Maire en charge du vélo, des cheminements piétonniers, de la nouvelle mobilité, du code de la route, du stationnement et de la voirie toulousaine, accompagné de Monsieur Arnaud TURLAN (Service Mobilités et Gestion des Réseaux – Toulouse Métropole).

M. BOYER rappelle que le projet Réseau Vélo d'Agglomération vise à atteindre deux objectifs : - d'une part, décongestionner la ville en optimisant l'utilisation du vélo ; - d'autre part, une utilité écologique afin de réduire l'« empreinte carbone » sur la Métropole.

M. BOYER fait un rappel sur les grandes lignes du Projet Réseau Vélo d'Agglomération (vous retrouverez les éléments essentiels sur les diapositives n°17 à n°27).

Equipe Secteur Sud-Est  
Maison de la Citoyenneté Sud-Est  
81, rue Saint-Roch - 31400 Toulouse  
05.67.73.82.71

  
Mon  
Quartier  
+ Facile

M. BOYER explique que le quartier 5.2 est composé de deux grands axes « en radiale » du Réseau Vélo d'Agglomération ou Réseau Express Vélo (REV):

- le REV n°1 Sud : Grande rue St-Michel / av. de l'URSS / av. Jules Julien / route de Narbonne

- le REV n°2 Sud : Grand Parc Canal / Boulevard de la Marne

**Question : Quel serait le calendrier pour une mise en œuvre de ces deux projets REV ?**

Réponse : Concernant le REV n°1 Sud, il doit être réalisé en bonne partie (St-Michel, URSS et Jules Julien) dans ce mandat (d'ici 2026). Des travaux sont prévus dès 2023.

Pour le REV n°2 Sud, une étude très conséquente est lancée. Des éléments tactiques (provisoires) sont en cours et permettent déjà une assez nette amélioration (Boulevard Monplaisir) ou à venir (boulevard de la Marne cet été). L'horizon de mise en œuvre du REV n°2 est un peu plus éloigné, en lien avec la mise en œuvre du projet Grand Parc Canal.

**Question : Avez-vous des éléments concrets à nous apporter concernant les coupures urbaines existantes (ex : réouverture du pont désaffecté près du périphérique...) ?**

Réponse : L'étude concernant cette zone n'a pas démarré. Concernant le pont, cela ne sera pas réalisé sur ce mandat. La réflexion multimodale sera effectuée plus tard.

**Question : Sur la piste cyclable Jules Julien en sortie de rocade, serait-il possible d'avoir de l'éclairage, une signalisation ou un panneau clignotant, afin d'indiquer aux voitures la piste cyclable ?**

Réponse : Le projet prend en compte l'échangeur, la question de la visibilité est en effet primordiale, nous travaillons à ce sujet avec la DIRSO (service de l'Etat compétent concernant le périphérique).

**Question : Une expérimentation d'un cédez le passage pour les véhicules sur la remontée de bretelle de l'échangeur Jules Julien a eu lieu mais quelle est la raison du retour en arrière ? Concernant le REV, comment va être réglée la problématique sous la trémie SNCF à St Agne ? Concernant l'expérimentation concernant le boulevard de la Marne, l'aménagement tactique concerne le sens cyclable Sud>Nord et pas Nord>Sud qu'est-il donc prévu pour sécuriser ce sens de circulation ?**

Réponse : M. BOYER indique qu'il est possible de relancer les services concernés au niveau de l'Etat avec un courrier au sujet de la bretelle. Concernant la trémie, c'est à l'étude actuellement avec un aménagement qui sera proposé à la concertation d'ici peu. Au sujet du boulevard de la Marne, l'emprise de la voie est en effet trop limitée pour permettre un aménagement dans les deux sens cyclables. Pour les cyclistes redoutant de circuler avec les véhicules sur le boulevard dans le sens Nord>Sud et en particulier les plus vulnérables d'entre eux (enfants, public plus âgé...), ils pourront toujours continuer à circuler en bord du Canal.

**Question : Quelles sont les échéances pour la réalisation du REV n°1 Sud sur la route de Narbonne ?**

Réponse : Le projet est en étude, si une amélioration est possible route de Narbonne jusqu'à rejoindre la piste existante vers l'université, il n'y aura pas la même ampleur de travaux que sur l'avenue Jules Julien / URSS.

**Question : Le boulevard de la Marne ainsi que l'avenue Bedouce bénéficieront de voies exclusivement cyclables et c'est positif. Qu'en est-il néanmoins pour les habitants du quartier se déplaçant en voiture ?**

Réponse : Mme Fella ALLAL explique que le but est de travailler l'intérêt commun et de faire cohabiter tous les modes de circulation, ceci n'est pas une démarche extrémiste afin de donner la place seulement à un des modes de transport. Nous effectuons aussi de grands travaux pour améliorer le confort des véhicules sur les voiries.

M. BOYER rappelle que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) impose à toute collectivité qui souhaite refaire une voirie d'inclure un aménagement cyclable.

**Point d'avancement du projet Grand Parc Canal**

Mr Olivier BATLLE, Chef du projet Grand Parc Canal (Toulouse Métropole) présente le projet.

C'est un Grand Parc de 30km qui a pour objectif de valoriser et protéger le patrimoine, en faire un emblème de nature en ville, repenser les modes de déplacement le long des canaux, dynamiser l'économie des canaux et le tourisme.

Jean-Luc MOUDENC a retenu la paysagiste Jacqueline Osty pour la mise en œuvre de ce projet.

Il présente les grandes lignes du Projet (vous retrouverez les éléments essentiels sur les diapositives n°53 à n°74).

## **Les travaux du Pôle Est**

M. Luc MILHAU représentant du Pôle territorial Est (Toulouse Métropole) présente les opérations réalisées, les opérations à venir ainsi que les études en cours sur le quartier (voir les diapositives n°29 à n°37)

## **Actualités du quartier : Le Téléo**

Mme Fella ALLAL revient sur l'inauguration du téléphérique urbain le 13 mai dernier (voir les diapositives n°48 et n°49)

Mme Fella ALLAL rappelle que toutes les demandes faites par les différents canaux telles que les permanences, les mails, les balades citoyennes sont étudiées.

Elle remercie tous les services pour leur participation et leur réactivité ainsi que les habitants pour leur implication. Mme ALLAL clôt la séance.